



l'interdiction pas appliquée partout

Rubrique : actualités - Date : mardi 13 mars 2007

D'après LIBERATION de lundi, **cette interdiction « s'applique avec une souplesse qui dépend bien souvent de la position hiérarchique », sachant que « plus la position est élevée, plus on s'offre des libertés avec la loi sans risque majeur de voir l'un de ses subordonnés porter plainte »**. Indiquant qu'au siège des Parfums Christian Dior dans le Loiret, certains représentants du personnel « ont très tôt senti le danger venir », le journal rapporte le témoignage d'un délégué du personnel « il était question d'interdire le tabac dans les seuls bureaux collectifs. Nous avons demandé que cette mesure juste soit étendue à tous les espaces ». Et le quotidien de constater que « l'entreprise s'est fendue d'un superbe abribus doté de cendriers » et assure la prise en charge des traitements de sevrage. Considérant qu'à Orléans cette « position salubre pourrait utilement inspirer les salariés de la région et leurs représentants », le quotidien observe en effet qu'à l'hôtel de la région, les « exécutants de base » se retrouvent à « faire le trottoir » alors que dans les bureaux des membres du cabinet « la loi semble être une exception » et « qu'aucun fumeur passif ne s'est risqué à contrarier son supérieur » sans doute par crainte de « passer pour un chieur » selon l'expression d'une secrétaire. Evoquant ensuite le siège de Radio Campus, qui à proximité des bâtiments universitaires, « baigne dans un nuage de fumée », le quotidien rapporte l'explication du président de la station « nous sommes une association, donc un espace de liberté ». Dernière halte dans une brasserie de la ville d'Orléans où les clients fument mais où les serveurs qui les côtoient doivent pointer avant de sortir fumer une cigarette, avec pour seule « consolation » que « cette mesure touche tout le monde quelque soit son grade ».